



## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conjointe conformément à l'**arrêté préfectoral n°R02-2021-03-15-00002 du 15 mars 2021**, sur la demande d'autorisation environnementale unique et la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports relative à la réhabilitation de l'ouvrage de protection contre la houle de la route nationale 2 -RN2- Parcelles I-0274 – A-0005 – A-0253 sur la commune du Carbet.

Cette enquête publique **d'une durée de trente (30 jours) consécutifs, se déroulera du 6 avril 2021 au 10 mai 2021 inclus à la mairie du Carbet, siège de l'enquête publique.**

**Madame Pauline – Nelly CAMBERVEL**, désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision N°E21000002/97 du 23 février 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 6 avril 2021 et siègera à la mairie du Carbet.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie du Carbet, aux dates et heures ci-après :

Mardi	06 avril 2021	8h00 ⇒ 12h00	<b>Ouverture et Permanence</b>
Mardi	13 avril 2021	8h00 ⇒ 12h00	Permanence
Mardi	20 avril 2021	8h00 ⇒ 12h00	Permanence
Mardi	27 avril 2021	8h00 ⇒ 12h00	Permanence
Mardi	04 mai 2021	8h00 ⇒ 12h00	Permanence
Lundi	10 mai 2021	8h00 ⇒ 12h00	<b>Permanence et clôture</b>

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre de l'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont à déposer à la mairie du Carbet, siège de l'enquête publique, pendant le délai prévu à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susmentionné.

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie du Carbet, ou par mail à l'adresse ci-après, **avant la clôture de l'enquête publique** :

[enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr).

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est consultable à la mairie du Carbet et sur le site Internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/> « participation du public/Enquêtes publiques 2021 ».

La personne responsable du projet est le président du conseil exécutif de la Martinique.

Toute information devra être demandée auprès de :

Madame Line PETIT-FRÈRE

Tél. : 05 96 59 12 75 - Portable : 06 96 27 49 98

Mail : [line.petit-frere@collectivitedemartinique.mg](mailto:line.petit-frere@collectivitedemartinique.mg)

Monsieur Luidgi JALTA - Tél. : 05 96 80 71 60

Mail : [luidgi.jalta@collectivitedemartinique.mg](mailto:luidgi.jalta@collectivitedemartinique.mg)

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la collectivité territoriale de Martinique.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie du Carbet, et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/> « Participation du public/Enquêtes publiques 2021 ».